



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 25 mars 2024

Délibération n° 5-10-2024

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 9

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Sabrina BECHET, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY,

Pouvoir : Guillaume BOULAYE à Sara FERAUD

Excusés : Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Nora MAGNAN,

Absents : Sylvie GUERRAND, Gérard DUBUCHE, Camille DAEL, Guillaume WIENER,

Date de la convocation : 20 mars 2024

Objet

**CCAS : AVENANT A LA TARIFICATION
MANIFESTATION SENIORS**

Exposé des motifs :

Le Centre Communal d'Action Sociale a pris une délibération n°12.33.2023 au Conseil d'administration du 11 décembre 2023 pour fixer la tarification des boissons servis lors de des manifestations Séniors.

Nous souhaitons compléter cette offre en y incorporant la proposition suivante :

- La bouteille de cidre 4 €
- Le verre de cidre 1€
- La part de tarte 1€

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer.

Délibération :

Vu la délibération du 11 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** la tarification telle qu'elle est proposée par les CCAS.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

